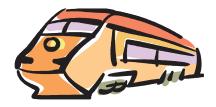
avryzoom 57





MEMENTO

LES ABONNEMENTS GENERAUX CFF



L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux.

Les cartes journalières émises pour ces abonnements sont en vente au prix de **Fr. 35.-** par abonnement et par jour.

Veuillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Lundi et jeudi matin de 8h00 à 11h30 et après-midi fermé

Mardi et mercredi matin de 8h00 à 11h30 et après-midi de 13h30 à 17h00 Vendredi matin de 8h00 à 11h30 et après-midi de 13h30 à 16h00

Tél. 026 470 40 00 e-mail: commune@avry.ch

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

 Mardi
 15h00 à 18h00

 Mercredi
 15h00 à 19h30

 Jeudi
 15h00 à 18h00

 Vendredi
 15h00 à 18h00

CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUERICULTURE

Chaque 1er vendredi du mois uniquement sur rendez-vous, de 13h30 à 18h00.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 09h30 au 026 347 39 69

LE CENTRE DE TRI

Horaire d'été (heure d'été)	Horaire d'hiver (heure d'hiver)
riorane a ete (neare a ete)	riolane a miver (neare a miver)

Mardi de 08h30 à 11h30 de 08h30 à 11h30 Jeudi de 16h00 à 19h00 de 16h00 à 18h00

Vendredi de 16h00 à 19h00

Samedi de 09h00 à 12h00 de 09h00 à 12h00

et de 14h00 à 16h00

PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à la Rue de Romont 29-31. Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de Fr. 20.- les 20 minutes, une consultation juridique.

http://www.oaf.ch/fr/permanence/welcom.htm







Sommaire

- 1. Editorial
- 3. Tractanda de l'assemblée communale du 14 avril 2016
- 5. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2015
- 21. Messages du conseil communal à l'assemblée communale du 14 avril 2016
- 25. Informations communales
- 29. Vie du village
- 40. Informations et divers
- 44. Petites annonces
- 45. Les sociétés locales

Impressum

Tirage: 4 parutions par an à 950 ex.

Editeur: Commune d'Avry

Coordination: Administration communale

- **Tél.**: 026/470 40 02

Commission d'information : Michel Moret, Céline Robichaud, Sylvain Clément, Jean-Damien Meyer, Bernard Roussel et Floriane

Moret

Secrétariat : Cassandra Pulvirenti

Impression: Imprimerie MTL







Route de Fribourg 16

1754 Avry

Tél. 026 470 19 17

Fax 026 470 19 18

E-mail: vonavry@bluewin.ch

Spécialiste Honda - Réparations et entretien toutes marques - Préparation pour expertises - Vente véhicules neufs et occasions - Essence et Diesel

Editorial

Avec la fin de cette législature une page se tourne dans notre commune. En effet, dès le mois de mai l'Assemblée communale sera remplacée par un Conseil général qui jouera son rôle. J'aimerais dire tout d'abord un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont engagés et adresser mes félicitations aux personnes élues.

Le Conseil général doit certes apporter de la stabilité dans la gestion de la commune, mais aussi permettre un meilleur relais entre la population et et les autorités, grâce aux trente personnes que vous avez choisies.

Je suis persuadé que cette nouvelle forme de démocratie fonctionnera parfaitement et que, comme pour d'autres communes qui ont fait le pas dans cette direction, le résultat sera apprécié.

Pour les années à venir, les défis ne manqueront pas. Des défis aux noms un peu barbares tels que RIE III ou LAT. Mais les mises en place de ces nouveaux concepts - la réforme de l'imposition des entreprises ou l'application de la loi de l'aménagement du territoire - auront des conséquences importantes sur la gestion communale. Il faudra plus que jamais être vigilants!

Mais en attendant l'assermentation des nouveaux conseillers généraux, nous devons encore nous rencontrer pour approuver les comptes communaux de l'année 2015.

Je souhaite vous voir nombreux pour cette dernière assemblée de législature qui sera aussi la dernière de notre commune, en tous cas pour ces 5 prochaines années...

Benoît Piller Syndic



Centre Automobile 2000 SA



Garage
Carrosserie
Pare-brise
Achat/vente de voitures

Rte des Murailles 4 -1754 Avry-sur-Matran Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89 info@ca2000.ch - www.ca2000.ch

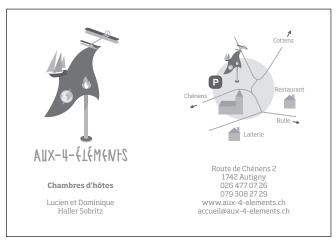


1754 Rosé 1712 Tavel Tél. 026 470 18 57 Tél. 026 494 26 33

- Sanitaire
- Ferblanterie
- Couverture
- Paratonnerre

BUREAU D'ARCHITECTURE ANDRE VONLANTHEN SA

AVRY-BOURG 11 - CP 75 1754 AVRY-SUR-MATRAN Tél. 026 470 20 66 Fax 026 470 20 68 office@vonlanthen-architectes.ch



Avril 2016

Commune d'Avry

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Avry sont convoqués en assemblée communale pour

le jeudi 14 avril 2016 à 20h00 à l'Auberge communale à Rosé

Tractanda:

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2015 (Celui-ci ne sera pas lu, il est à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée ainsi que sur le site Internet de la commune).
- 2. Comptes 2015
 - 2.1. Présentation générale des comptes communaux
 - comptes de fonctionnement
 - comptes des investissements
 - 2.2. Rapport de la commission financière sur les comptes 2015
 - 2.3. Approbation des comptes 2015, vote
- 3. Crédit complémentaire pour l'assainissement du secteur de la Praly
 - 3.1 Rapport de la commission financière
 - 3.2 Vote
- 4. Reprise au domaine public de la Rue Marie-Favre
 - 4.1 Rapport de la Commission financière
 - 4.2 Vote
- 5. Approbation de la dissolution du Service Social de Sarine Ouest au 31.12.2016 et approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1er janvier 2017

(Ils ne seront pas lus, ils sont à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur notre site)

- 5.1 Rapport de la Commission financière
- 5.2 Vote
 - 5.2.1 Dissolution du service social de Sarine Ouest
 - 5.2.2 Approbation des nouveaux statuts de ARCOS
- 6. Divers

Le Conseil communal

3 — Avril 2016 —





Câblage informatique Courant faible, Sécurité

Paratonnerre, Contrôle

Dépannage

Chavaillaz Christian

Télématicien, Contrôleur Electricien diplômé

Avry-Bourg 7 1754 AVRY

T: +41 26 534 09 58 F: +41 26 534 09 85 Natel: 078 711 86 96

info@chcelectricite.ch



PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES

ADDUCTIONS D'EAU

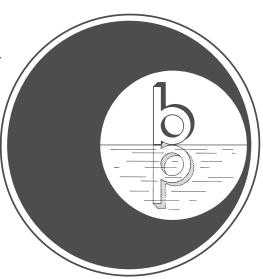
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)

_ Avril 2016 _



Commune d'Avry

de l'assemblée de la commune d'Avry Procès-verbal no 25

du mercredi 16 décembre 2015 à 20h00 à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Benoît Piller, Syndic Président

Scrutateurs

M. Henri Burin des Roziers M. Marius Achermann M. Roland Berset M. Katia Pellegrinelli

informations sont parues dans Avryzoom avec les coordonnées des différents contacts de listes connues. M. Piller encourage les intéressés à s'engager encore pour le bien de notre M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 en adressant un mot de bienvenue en rappelant en outre l'introduction d'un Conseil général pour la prochaine législature. Des commune. Il informe que le délai pour le dépôt des listes est fixé au 18 janvier 2016 et l'élection au 28 février 2016. Il est précisé que cette assemblée est l'avant-dernière de la législature, une prochaine assemblée aura encore lieu le 14 avril 2016 pour l'approbation des comptes 2015. Les citoyennes et citoyens présents sont remerciés de participer nombreux à cette assemblée qui a été convoquée :

- par un « tout-ménage » ainsi qu'un tout ménage corrigé par un bulletin d'information communale (Avryzoom N° 56 de décembre 2015)
- par publication dans la feuille officielle N°48 et 50 du 27 novembre 2015 et 11 décembre
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, M. Piller déclare cette assemblée ouverte et habilitée à délibérer.

hors délais. Il relève que les candidats ne sont pas connus et qu'un Conseil général va être la population au Conseil d'Agglomération. M. Dessibourg souhaite que le Conseil communal M. Laurent Dessibourg intervient afin de contester le tractanda modifié avec l'ajout du point 8 élu prochainement. Un membre du Conseil général serait donc le bienvenu pour représenter partage le pouvoir avec le Conseil général et demande le retrait du point 8 du tractanda. M. Piller explique que le retrait de M. Messer, en raison de son départ de la commune, a été annoncé tardivement. Selon les statuts de l'Agglomération, deux membres du Conseil

Actuellement, seul M. Michel Moret représente le Conseil communal, M. Piller étant actif au Comité de l'Agglomération. Le Conseil communal a pensé à l'opportunité de pouvoir bénéficier de deux membres du Conseil pour la prochaine séance agendée en mars 2016. en principe être membre du Conseil

Mme Eliane Dévaud-Sciboz relève que le représentant d'Avry ne serait en fonction que pour 4 mois. La proposition de nommer un membre du Conseil général reste valable pour la prochaine législature.

Piller rappelle que les citoyens peuvent toujours faire recours contre la décision puisque la M. Piller doute de la possibilité que l'Assemblée puisse retirer ce point du tractanda et laisse ouvert l'éventualité que l'Assemblée propose un autre candidat, ce qui n'est pas le cas. M. modification du tractanda a été adressée effectivement hors délais. M. Moret explique que deux représentants d'Avry sont actuellement actifs au Conseil de Michel Moret, lui-même, pour le Conseil communal. M. Moret fait remarquer qu'il serait l'Agglomération, Mme Geneviève Renevey qui représente actuellement l'assemblée et M. dommage de ne pas pouvoir compter sur les trois délégués auxquels notre commune a droit.

Il est pris note de la remarque de M. Dessibourg, le point est toutefois maintenu au tractanda

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. Piller déclare cette assemblée ouverte et informe que, dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

registre civique, soit 2 de moins qu'en mai dernier. 88 citoyens sont présents à cette Nombre de votants : la commune d'Avry compte à ce jour 1340 citoyens électeurs inscrits au

Pour cette assemblée, se sont excusés :

Mme Marie-Claude Beyeler

M. Jacques Bourgeois, Conseiller national

M. Raphaël Bourban

Benoît Macherel, Président de la Commission financière M. Jean-Claude Genilloud M. Benoît Macherel, Présid

M. Jean-Claude Maillard

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs

M. Henri Burin des Roziers

M. Marius Achermann M. Roland Berset

M. Katia Pellegrinelli

M. Piller rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

Tractanda:

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2015 . Il ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune.

Présentation du plan financier 2016-2021 6

Commentaire de la commission financière

Budget 2016

က်

- 3.1. Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2016 Rapport de la commission financière
- 3.2. Crédit d'investissement pour l'extension du réseau des eaux claires et usées à l'Impasse de la Colline

6

Rapport de la commission financière

3.3. Crédit d'investissement pour l'aménagement de places d'évitement sur la

Rapport de la commission financière route de La Praly

3.4. Rapport final de la commission financière sur le budget 2016 Approbation du budget 2016

Reprise au domaine public de l'Impasse du Bois Rapport de la Commission financière Vote 4

- (à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune) Approbation du règlement du personnel communal révisé 5.
- Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la convention intercommunale pour le CSPi M.A.N. (à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)
- ۲.
- Approbation des statuts du Réseau Santé de la Sarine (à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)
- Election d'un membre au Conseil d'Agglomération (selon les statuts de l'Agglomération, ce nouveau membre doit en principe être un-e Conseiller-ère communal-e) Vote œ.
- Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2015

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée Il a également été publié dans Avryzoom N° 56 du mois de décembre 2015 et figure sur notre

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2015 est approuvé par les 88 citoyens présents avec remerciements à Mme Maillard, Administratrice, pour sa rédaction.

Présentation du plan financier 2016-2021

régulièrement, mais au moins une fois par année. Il est adopté par le Conseil communal, et M. Moret rappelle les principes et bases légales du plan financier qui doit être mis à jour avec le préavis de la Commission financière, il est présenté à l'assemblée communale.

Cela étant précisé, M. Moret présente quelques hypothèses et précisions :

- Le budget de départ est équilibré (idem 2016),
- Les résultats de l'exercice avant amortissements et intérêts sont de CHF 522'000.-,

La dette au 31.12.2015 est de CHF 14'993'000.-

La base tient compte des investissements votés et non votés

Les valeurs pour les nouveaux investissements sont :

2% pour les intérêts passifs,

3% pour les amortissements obligatoires,

1% pour les frais de fonctionnement.

L'augmentation prévisible des recettes va compenser celle prévisible des charges de fonctionnement

- Il n'y a pas d'influence sur le plan financier
- On peut escompter 200 habitants de plus qu'actuellement à fin 2021, dont 40% seraient contribuables à un taux moyen de CHF 4'200.--
- Les investissements et les recettes pour l'épuration des eaux ont été considérés dans le cadre de ce plan financier.

M. Moret commente ensuite les tableaux suivants :



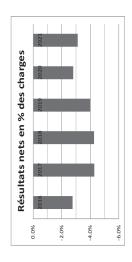
Planification des investissements Plan financier 2016 - 202' ر ا

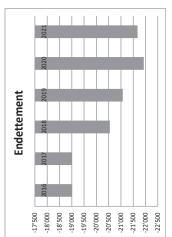
Montants supérieurs à un ½ million

Parcelle 448 partiel y.c. aménageme 2016: 925'000 CHF	Revitalisation Ruz 2016 -2024: 735'500 CHF	Assainissement collecteurs: 2019: 697'000 CHF	2020: 600'000 CHF	2022:		VALTRALOC	2018: 583 000 CHF 2019: 647 000 CHF	2020:	2022: 538'000 CHF Rénovation bâtiments communaux:		Eventuelle 2 ^{ème} halle de sport:
SES	ĭTUA		3,165	159	1875	1,425	1780	767	8,971	3.288	12'570
BAU	LOIS CULT SEIGI	ENS	2242	-38	0	0	96	0	2,300	4.200	6,200
ncs)	Nouveaux	invest.	1242	159	753	1'425	1704	767	6,050	7799	13'849
TOTAUX (en milliers de francs)	Crédits	déjà votés	4'166	-38	922	0	172	0	5'221	0	5,221
u uə)		Lota	5.407	120	1.675	1.425	1.876	767	11.271	7.799	19'070
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	∑ 2016 - 2021	2022 - 2025	∑ 2016 - 2025
				Ī	Ī						

Bac de rétention Courtaney: 2024: 1'000'000 CHF

Avril 2016





M. Moret rappelle que la planification financière permet au Conseil communal de diriger et de partager une vision à moyen terme avec la Commission financière. C'est un outil qui fluctue et évolue d'année en année, en fonction des intentions projetées par le Conseil communal dans un moment précis.

Nous sommes actuellement dans une phase de déficit, mais qu'avec le plan actuel et les investissements projetés, nous respectons toutefois la limite des 5% qui sont autorisés par la loi cantonale fribourgeoise. Ce plan reste bien entendu un outil de gestion, qui permet une vision mais qui peut changer en fonction des projets, des lois et décisions du canton.

Des investissements relatifs à l'eau et les routes sont encore à prévoir. M. Moret rappelle qu'il s'agit d'une réflexion annuelle, des projets sont parfois reportés.

Commentaire de la commission financière :

M. Galley donne lecture du rapport de la commission financière :

« Mesdames, Messieurs,

Conformément à la législation, nous vous adressons notre commentaire uniquement sur le plan qui vous a été présenté.

Depuis 2011, nous avons voté des investissements pour un montant d'environ 16,5 millions. Comme prévu, ces travaux n'ont pas pu être financés par les liquidités courantes. Ils ont entraîné des lors une augmentation significative de la dette avec les charges d'intérêts et d'amortissements qui en découlent.

Vous avez constaté sur les graphiques qu'un équilibre financier devient de plus en plus difficile à maintenir. Déjà en 2016, même avec les recettes supplémentaires provenant de l'augmentation d'impôts du 1^{er} janvier 2013, le résultat budgété est négatif. Pour respecter la

limite de déficit de 5 % fixée par la loi, le Conseil communal et le législatif devront se montrer très rigoureux dans la gestion des comptes de fonctionnement et définir des priorités claires dans la palette des investissements futurs. Nous sommes également d'avis que ce plan devra être repris et affiné avec la nouvelle législature qui devra se pencher sur certaines conséquences financières futures, notamment la nouvelle loi sur l'imposition des entreprises et les conséquences de la mise en œuvre du nouveau PAL en termes de charges et de recettes attendues. Ces éléments ne font pas partie de ce plan financier.

Pour conclure et sous réserve des éléments ci-dessus, nous vous informons que nous avons approuvé le plan financier présenté par le Conseil communal.

Avry, le 16 décembre 2015

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid » Suite à ces explications, la parole n'est pas sollicitée par l'Assemblée.

Budget 2015

3.1 Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2016 M. Michel Moret, vice-Syndic, présente le budget 2016 de fonctionnement d'investissements et commente, entre autres, les tableaux suivants :

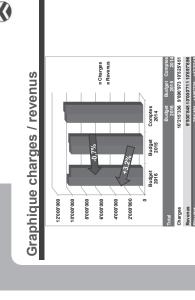
ь

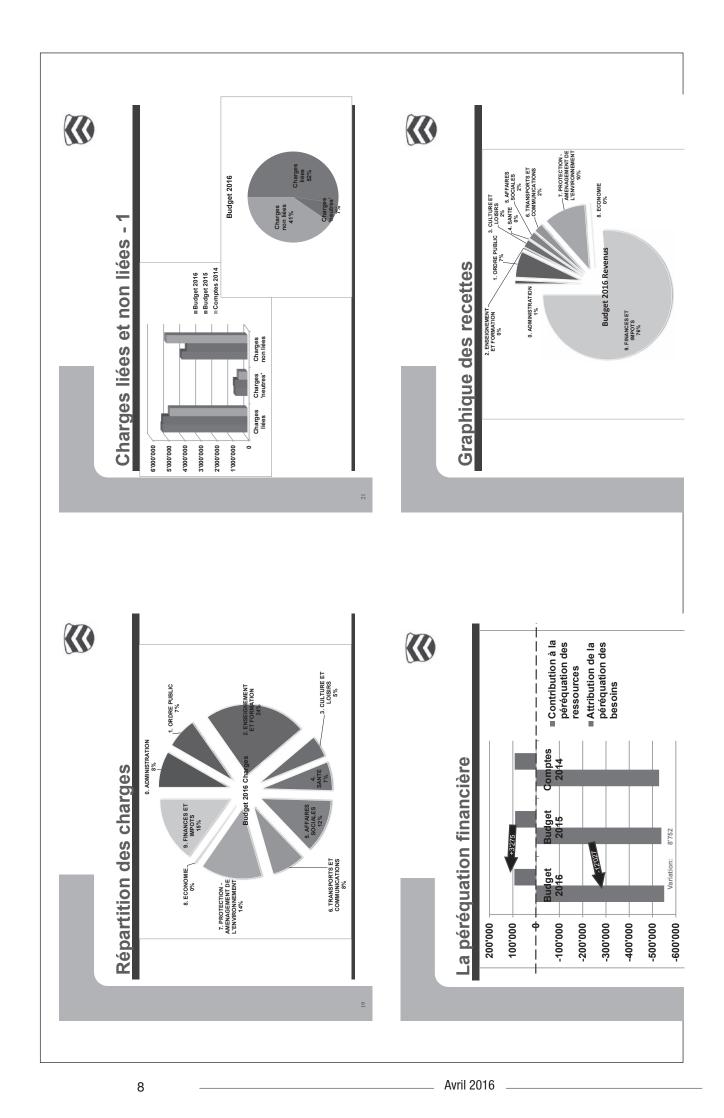
 Total des revenus
 CHF
 9930'845.00

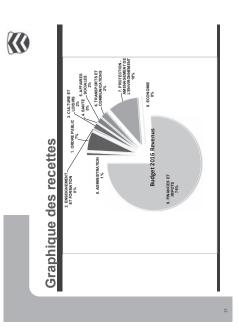
 Total des charges
 // CHF
 10'215'335.60

 Excédent de charges
 CHF
 284'490.60









445'034 504'839

Budget 2016 Budget 2015

1. ORDRE PUBLIC

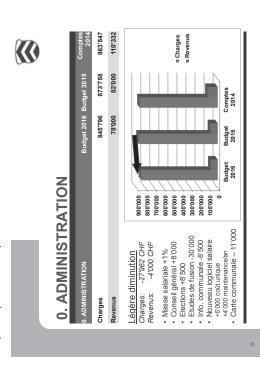
. ORDRE PUBLIC

Charges Revenus

758'972 669'245

712'708 635'149 ■ Charges ■ Revenus

M. Moret présente ensuite les différences principales entre le budget 2015 et 2016 dans chaque chapitre de la comptabilité.





Comptes 2014

Budget 2015

Budget 2016

100.000

CSPi M.A.N.
 +21'069 CHF

0

+7'892 CHF (part. Avry) -5'000 CHF (étude fusion)

25

400,000 200,000

300,000

-7'000 CHF (part. Avry)

-63'365 CHF Curatelles

000,009 500,000

Charges: -46'264 CHF Revenus: -34'096 CHF -égère diminution

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION		Bu	ıdget 2016	Budget 2016 Budget 2015	Comptes 2014
Charges			2'408'093	2'557'007	2'581'998
Revenus			32,300	32,950	46'201
Forte diminution					
Charges: -148'914 CHF					
Revenus: -650 CHF	3,000,000		1		
• Ecole enfantine: 45'000 CHF	2,500,000	h			
Ecole primaire :	2,000,000				
-12'000 CHF achat foumitures					
-129'750.40 participation canton dont	1,500,000				■ Charges
(dont +103'334 classe financée par Avry) -6'000 vacations commission scolaire	1,000,000				■ Revenus
Cycle d'orientation: +162'406	200,000				
Autres charges liées -17'802 CHF	0				
Diminutions -20'094 CHF Salaire		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014	

-20'094 CHF Salaire,
-45'000 CHF Elect, chauf., eau, nettoyage
-30'456 CHF Location container

Avril 2016



140'737 1'178'674

152'590

177'720

Budget 2016 Budget 2015 1'267'683 1'188'403

5. AFFAIRES SOCIALES

5. AFFAIRES SOCIALES

Charges Revenus ■ Charges ■ Revenus

> 000,009 400,000 200,000

Inst. p/hand. + 13'482

■ Revenus

■ Charges

Charges liées: • Crèches +15'000

Rés. Arney +5'000

Aide soc. intercom +24'393

Recettes & subv. +19'500

Salaires, ... +23'600

Frais -6'000

800,000

1,200,000 1,000,000

1'400'000

Légère augmentation Charges: +79'280 CHF Revenus: +25'130 CHF

3. CULTURE ET LOISIRS

URE ET LOISIRS Budget 612	2016 Budget 2015 Comptes 2014	512'592 512'994 476'915	186'605 167'600 170'027
=	RE ET LOISIRS Budget 2	512	186

Légère augmentation Charges: -402 CHF Revenus: +19'005 CHF

Conservatoire +7'642

400,000 300,000

500,000

000,009

Dons soc. cult. -4'000

Manif. cult. -7'500

Dons soc. sport. +3'300

100,000

200,000

Loc. halle sport + 15'475

Entr. centre loisirs -4'000

Comptes 2014

Budget 2015

Budget 2016



7.857 544'638 ■ Revenus ■ Charges 685'412 15,000 Budget 2016 Budget 2015 672'836 10,200 400,000 200,000 100,000 200,000 000,009 500,000 300,000 Soins spéciaux -8'516 • Serv. dentaire +6'000 Indemn. forf. +6'156 Charges: -12'577 CHF Revenus: -4'800 CHF Ambulances -8'260

égère diminution

Charges liées: Revenus:

Comptes 2014

Budget 2015

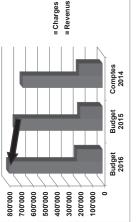
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Budget 2016	782'902	213'785									Budget Budget C 2016 2015
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Charges	Revenus	augmentation	Charges: +54 667 CAF 800'000	Aeverius. +20 403 Crir 600000	Salaires, +33'635 500'000	Cité Energie +15'500 400'000	Subv. Cité Energ. +10'000	Repr. dom. publ5'000	Entr. véh. & mat. +10'000	Ventes Abos CFF +8'000

197'620 669'581

187,300

get 2015 728'241



Particip. de tiers +5'000

Remboursement

soins orthodont. -6'000

· Trait. orthodont. -5'000

Comptes 2014

Budget 2015

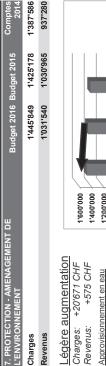
Budget 2016

Avril 2016

SANTE Charges Revenus

4. SANTE

PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT



■ Charges ■ Revenus 800,000 600,000 400,000 200,000 0 1,200,000 1.000,000

Autres: honoraires & expertises aménag. +50'000; Revital. Seedorf -15'000 étude & +20'100 subv.

Comptes 2014

Budget 2015

Budget 2016



ECONOMIE

8. ECONOMIE		Budget 2016	Budget 2016 Budget 2015	Comptes 2014
Charges		26'308	29'232	22'940
Revenus		200	336	165
<u>Légère diminution</u> Charges: -2'924 CHF	30,000	Ī		
Revenus: -136 CHF	25,000		Į	
Que des charges liées	20,000			
(sauf promotion éco. locale)	15,000			■ Charges
Promotion économique	10.000			■ Revenus
Agglo et locale -2'626	2,000			
	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014	



9. FINANCES ET IMPOTS

9. FINANCES ET IMPOTS	Budget 2016 Budget 2015	Budget 2015	Comptes 2014
Charges	1'540'570	1'131'776	2'294'734
Revenus	7'565'346	7'662'725	8'642'444
Forte augmentation Charges: +408794 CHF Revenus: -97379 CHF Revenus Variations - Pers, physiques: +917000 - Pers, physiques: +917000 - Pers, physiques: +917000 - Impót garins immot. +50000 - Ondr. Immot. +90000 - Ondr. Immot. +90000 - Ondr. Immot. 978666 - Personal Persona	9'000'000 7'000'000 6'000'000 9'000'000 1'000'000 1'000'000 1'000'000	Comptes 2014	■ Charges ■ Revenus
Charges • Interêts dettes -6'000 • Amort. oblig. +414'406			
 Entretien bâtiments21'000 Frais rappel et poursuite: +4'000 			

La parole est transmise à l'assemblée afin que les éventuelles questions sur le budget de fonctionnement puissent être formulées.

d'abonnés ont renoncé à la bibliothèque. En même temps, M. de Chambrier relève que les coûts ont augmenté d'environ 50% ce qui fait peur pour l'avenir de la bibliothèque. M. de Chambrier souhaite savoir si les chiffres mentionnés dans le budget sont exacts et ce que la que le compte de réabonnements a diminué de 10% pour l'année prochaine. En se basant M. Gilbert de Chambrier intervient au sujet de la bibliothèque. Il y a deux ans, il avait été annoncé la professionnalisation de la bibliothèque. Aujourd'hui, M. de Chambrier constate sur 5 ans, c'est une diminution de 45% qui a été constatée, ce qui veut dire que 45% commune va entreprendre. M. Piller précise que M. de Chambrier a transmis sa demande par écrit il y a quelques jours au Conseil communal et transmet la parole à M. Terradillos en mentionnant qu'il s'agit d'une entente intercommunale. Le budget de la BRA est intégré dans le budget et les comptes de la commune, mais il est équilibré, nous sommes la commune siège mais n'avons pas plus de pouvoir que les autres communes M. Terradillos ne reconnaît pas des chiffres indiqués par M. de Chambrier, mais ne peut répondre avec exactitude qu'aux questions transmises à l'avance, soit la diminution des prêts, l'évolution du nombre de membres payant une cotisation sur les 5 dernières années ainsi que le nombre de livres empruntés par les membres.

M. Terradillos informe que 75% des lecteurs sont des écoliers et que ceux-ci bénéficient de

Les tableaux suivants sont présentés

Evacuation et épuration des eaux

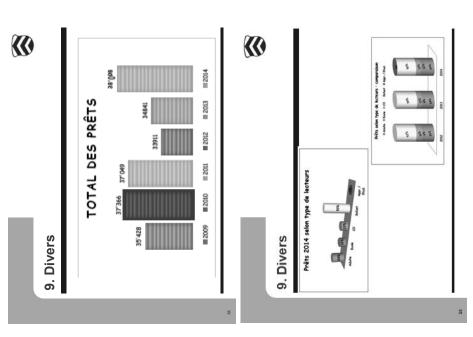
STEP-6'618

Attribution réserve -33'382 Taxes épuration -40'000

Vente d'eau -15'000 Prélévement réserve +32'800

Captage Sonnaz -4'000 Entr. / rénov. +53'700 +4,880

PIEP -28'000



M. Terradillos profite de rappeler que le rapport de la bibliothèque est à disposition durant les heures d'ouverture à la bibliothèque.

M. Jean-Claude Stritt réagit concernant le compte 340.427.00, participation de tiers à la halle de gymnastique, qui est un nouveau compte de produits. Les locations qui seraient facturées vont poser des problèmes à des sociétés dont le club de tennis de table. Il relève la faible influence par rapport au budget globale. Cette décision lui semble mesquine en tenant compte du fait que la commune met à disposition la halle depuis 30 ans et demande si toutes sociétés à but non lucrafit sont traitées sur le même pied d'égallité. M. Stritt demande également que ce montant de CHF 15475.— soit biffé du budget.

M. Piller explique que le Conseil communal a décidé d'augmenter le montant des subventions aux sociétés et, en contrepartie, de rendre payant l'utilisation des infrastructures de sport. Actuellement, deux halles sont nécessaires pour répondre aux besoins des

sociétés, mais certaines sociétés sont plus utilisatrices ou demandeuses que d'autres. Un principe d'égalité est souhaité par le Conseil communal.

M. Terradillos relève que notre commune est très généreuse avec les sociétés et que tous les membres ne sont pas habitants d'Arry. Certaines sociétés ont 65 à 70% de sociétaires qui viennent d'ailleurs. La location de locaux nous coûte CHF 15'000.— par an. C'est pourquoi notre commune souhaite soutenir avant tout, les membres habitants d'Avry et non les membres venant d'autres communes.

M. Stritt relève que leur club utilise la halle d'Avry et il souhaite savoir comment va être utilisé le montant des locations puisqu'une différence d'environ CHF 12'000.— reste à répartir, soit CHF 15'000.— de locations moins CHF 3'300.— de subventions supplémentaires versées.

A la demande de M. Stritt, il est confirmé que toutes les sociétés sportives vont payer des locations, que ce soit des utilisateurs de la halle de sport du village ou celle du CO.

M. Moret informe que les coûts d'entretien et de nettoyage sont importants, et que pour la société de tennis de table par exemple, c'est un montant de CHF 500.—annuel qui devra être payé. La subvention aux locations annuelle va compenser pour la plupart les sociétés, sauf les sociétés qui utilisent plus fréquemment les halles et dont les membres ne sont pas des habitants d'Avry. Il est relevé que la plupart des communes facturent les locations de salle et que notre commune verse près de CHF 20'000.— aux sociétés sportives.

M. Stritt fait remarquer que la commune de Villars ne facture aucune location. Il relève également le compte 620.314.01 déblaiement et sablage où figure CHF 613.— aux comptes 2014 et suggère que le montant soit utilisé pour ce compte sachant que le budget 2016 prévoit CHF 16'000.—.

M. Stritt maintient sa demande de retrait qui sera traitée lors du vote du budget.

La parole n'étant plus demandée, M. Moret passe ensuite en revue les comptes d'investissement :

Investissements 2016:

Dépenses	`	분 분	6'972'255.
Excédent de dépenses	;	붕	5.407.058.

888

12 — Avril 2016



C. Crédits à voter ultérieurement en 2016

Montant 2016

Crédit à voter

444'271

3'676'733

Revitalisation du Ruz et aménagement de la Sonnaz

750.501.03

1'369'271

925'000

925'000

Achat parcelle 448 partiel et réaménagement

942.503.10

Total

A. Crédits votés

140 506 00 F			
	Part. achat véhicule, mat., équipement SP (V)	159'195	147'445
330.501.02	Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	102'000	reporté en 2020
340.503.01	Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (halle de sport) (V)	2'650'000	2'461'627
620.502.00	Liaison piétonne Impasse Agges/Imp. Bois (V)	46100	000.08
620.502.01	Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	439'000	375'892
620.502.02	Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)	270'000	000.022
620.502.04	Aménagement carrefour Z.I. partie Est (V)	400000	000.51
620.502.08	Aménagement des Zones 30 kmh (V)	250,000	218'665
620.503.05 F	Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	82,000	598.02
700.501.10 F	Pose conduite d'eau Otierdo (V)	135'000	reporté en 2020
710.501.04 E	Bac de rétention des eaux claires zone industrielle (V)	625,000	019.169
710.501.11	Assainissement collecteurs Aménag. Carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	437'400	437.400
942.503.05	Nouvelle centre de chauffe bât. Adm. et scol. (V)	964'980	reporté en 2018
Total			4,618,204

Les crédits votés non mentionnés dans cette liste seront en principe bouclés avec les comptes 2015.





B. Crédits à voter le 16 décembre 2015

227'700			Total
137'700	137'700	Extension du réseau, imp. de la Colline	700.501.11
90,000	000,06	620.502.18 Aménagement places évitement, la Praly	620.502.18
Montant 2016	Crédit à voter		



D. Recettes d'investissements

		Montant total	Montant 2016
290.661.00	Subventions nouveau bâtiment scolaire	000,099	220,000
620.611.00	Amén. routiers Z.I.: Particip. Tiers (lié à 620.502.01) (V)	233'000	233,000
750.661.00	750.661.00 Subventions cant. s/travaux à la Sonnaz	2'941'386	355'417
Total			808'417

Avril 2016



Investissements 2016 - Récapitulation

	Dépenses	Recettes
A. Crédits déjà votés par l'assemblée	4'618'504	
B. Crédits à voter lors de l'Assemblée	227'700	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2016	1'369'271	
D. Recettes d'investissements		808'417
E. Investissements totaux CSPi M.A.N.	756780	756'780
Totaux	6'972'255	1'565'197
Excédent de dépenses		5'407'058

M. Peter Gamboni se réfère au crédit déjà voté par l'assemblée de 2,65 millions pour les aménagements sportifs intérieurs et extérieurs et demande pour quelle raison un montant d'environ CHF 200'000... a été investi. M. Gamboni souhaite également savoir si un résultat final de la construction de l'école figure quelque part.

Concernant la 1^{ère} question, M. Michel Moret informe qu'il s'agit avant tout de frais d'études, de préparation du dossier. Des informations complémentaires seront données dans les divers par M. Piller.

Concernant l'école, la situation des comptes 2015 présentera les coûts détaillés, mais nous nous situons en dessous du budget. Actuellement, toutes les factures ne sont pas rentrées.

M. Daniel Schafer informe que, lors de la dernière commission de bâtisse la semaine dernière, il était question d'une économie d'environ CHF 600'000.—

M. Burton relève le montant de CHF 90'000 pour les places de la Praly. Il est rappelé que ce point sera traité au point 3.3 de ce tractanda.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. von der Weid pour la lecture du rapport de la Commission financière :

« La procédure prévoit que les objets votés lors de cette assemblée font partie intégrante des budgets de fonctionnement et d'investissement qui sont soumis à votre approbation.

Le budget de fonctionnement 2016 fait ressortir un déficit d'environ 285'000 francs. Pour la première fois, des charges d'amortissements d'environ 400'000 francs provenant de l'école sont inclus dans les comptes. Nous tenons à vous rappeler que la hausse d'impôts qui avait été voté prévoyait un budget équilibré dès la mise en exploitation de la nouvelle école.

Force est de constater que cette hausse d'impôts ne couvre que partiellement la hausse des charges de fonctionnement budgétés en 2016.

Comme mentionné dans notre commentaire relatif au plan financier, il s'agit dès lors d'être très rigoureux dans la gestion des charges et des investissements futurs. Si tel n'était pas le cas, le seuil de déficit de 5 % serait dépassé et une augmentation du taux d'impôts ou une réduction des dépenses s'imposerait.

Après acceptations ou refus des demandes d'investissements énoncées dans l'ordre du jour, la Commission financière vous recommandera au point 3.4. d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement 2016.

Avry, le 16 décembre 2015

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

3.2 Crédit d'investissement pour l'extension du réseau des eaux claires et usées à l'Impasse de la Colline

M. Maurice Clément informe qu'une demande de permis de construire pour la réalisation d'un immeuble d'habitation de 24 appartements situés sur la parcelle art. 525 (au-dessus de l'Auberge) a été déposée en février 2015. Dès lors, le réseau des eaux claires et usées doit être étendu à l'impasse de la Colline afin de permettre le raccordement à cet immeuble. Deux collecteurs, en PVC diamètre 200, en parallèle sur une distance de 75 mètres doivent être réalisés sur la route de l'Impasse de la Colline. Deux nouvelles chambres de visite sernt construites en bordure de l'art. 525 afin de permettre le raccordement au futur immeuble. La mise à l'anquête des collecteurs sera réalisée au début de l'année 2016, et leur construction au printemps 2016.

M. Clément explique ensuite l'aspect financier de ce projet

3.2. Crédit d'investissement pour l'extension du réseau des eaux claires et usées à l'Impasse de la Colline

Récapitulation

Coût global du projet	137'700.00
Montant à investir	137'700.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2 %)	2'754.00
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4% selon RELCo)	5'508.00
Frais annuels à partir de 2017	8'262.00

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 137'700, financé par un emprunt bancaire.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Page pour la lecture du rapport de la Commission financière :

 « Cet investissement est nécessaire pour que la construction de cet immeuble d'habitation puisse être réalisée. La commission financière soutient ce projet.

Dès lors, nous vous recommandons d'approuver le crédit demandé de 137'700 francs qui sera financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 16 décembre 2015

Au nom de la commission financière »

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

9

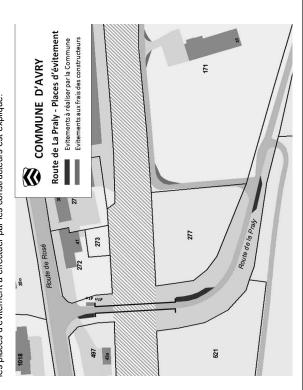
Au vote, le crédit d'investissement pour l'extension du réseau des eaux claires et usées à l'Impasse de la Colline est approuvée par 85 oui et 2 absentions.

3.3 Crédit d'investissement pour l'aménagement de places d'évitement sur la route de La Praly

M. Daniel Schafer informe que plusieurs habitations représentant 8 appartements vont être construites en 2016 à la Praly. Les habitants de la Praly ont demandé, en séance de conciliation, à ce que des places d'évitement soient réalisées.

M. Schafer relève que la circulation journalière sur cette route va pratiquement doubler. Cette route de desserte communale d'une largeur de 3m dispose d'un gabarit insuffisant ne permettant pas le croisement des véhicules. La commune est responsable de l'entretien et de faire en sorte que les conditions de circulation soient acceptables sur le réseau

Un plan de situation où figurent les places d'évitement à réaliser par la commune ainsi que les places d'évitement à effectuer par les constructeurs est expliqué.



L'aspect financier du projet est ensuite éclairé :

3.3. Crédit d'investissement pour l'aménagement de places d'évitement sur la route de la Praly

Récapitulation

Cout global du projet Montant à rivestir Intérêts passifs sur le montant rivesti (faux 2 %) Amortissement annuel sur le montant rivesti (faux 4% selon RELCo) Frais annuels à partir de 2017	90'000 00	n RELCo) 3'600.00	5,400.00
	Coût global du projet Montant à investir Intérêts passifs sur le montant investi (aux 2 %)	Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4% se	Frais annuels à partir de 2017

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 90'000, financé par un emprunt bancaire.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Favre pour la lecture du rapport de la Commission financière :

« L'aménagement de ces places d'évitement n'est pas imposée par le département des Ponts et Chaussée. Pour des raisons de sécurité routières, le Conseil communal envisage d'effectuer ces travaux. La Commission financière a porté un regard critique quant à la priorité à donner à cet investissement. Elle s'est finalement laissé convaincre par les aspects sécuritaires.

La Commission financière vous recommande d'approuver le crédit demandé de 90'0000 francs qui sera financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 16 décembre 2015

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Il est confirmé à M. David Burton qu'il s'agit de 8 appartements plus les appartements déjà concernés actuellement. M. Burton s'interroge sur le fait que les promoteurs prennent en charge une partie des places, mais pourquoi ne demande-t-on pas de participation aux autres propriétaires concernés pour ces CHF 90'000.--.

M. Schafer rappelle que la commune doit mettre à disposition des routes en état et adéquates et doit être attentive à la sécurité routière. M. Schafer relève que ces constructions vont générer à moyen terme des recettes fiscales.

M. Burton rappelle que l'ancien président de la Commission financière avait dit que les recettes fiscales des nouvelles constructions ne paient pas les infrastructures. M. Schafer reconnaît que ce n'est pas aux derniers arrivés à payer toutes les infrastructures communales.
 M. Burton demande que la commune regarde mieux à l'avenir la répartition de tels M. Gamboni demande s'il n'y a pas déjà la place nécessaire pour se croiser à l'arrivée depuis la route cantonale. L'entrée et la sortie paraissent suffisantes.

investissements

M. Schafer répond qu'il est souhaité que la largeur actuellement insuffisante soit améliorée. C'est pourquoi le bureau Jeanneret, lors d'une vision local avec les riverains, a chiffré ces investissements. M. Favre de Rosé fait remarquer qu'il n'a pas été convoqué à la séance de conciliation alors qu'il est riverain. Il demande quels seront les impacts sur la route de Rosé, en pensant à la circulation de 7 à 8 voitures supplémentaires.

M. Schafer informe que la moyenne suisse compte 2,1 personnes par appartement et 10 et 12 véhicules supplémentaires ont été pensés. A M. Christophe Schenk de Corjolens, il est confirmé qu'une place sur la parcelle 171 est prévue. Elle ne figure pas sur le plan inséré dans Avryzoom, mais sur le slide présenté à l'assemblée.

Vote

Au vote, le crédit d'investissement pour l'aménagement de places d'évitement sur la route de La Praly est approuvée par 59 oui,13 non et 7 abstentions.

3.4 Rapport final de la commission financière sur le budget 2016

La parole est transmise à M. Page pour la lecture du rapport de la Commission financière :

« Nous nous référons à notre préavis favorable mentionné au point 3.1. du tractanda.

La Commission financière vous recommande d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement du budget 2016.

Avry, le 16 décembre 2015 Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

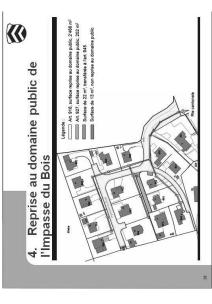
Approbation du budget 2016

M. le Président propose à l'assemblée de voter en premier lieu le budget de fonctionnement et d'investissement 2016 tel que présenté et commenté par le Conseil communal ainsi que préavisé par la commission financière, et, en deuxième temps, si besoin, le budget avec la proposition de M. Stritt. Au vote, le budget de fonctionnement et d'investissement 2016 tel que présenté est approuvé par 78 oui, 2 non et 1 abstention, rendant caduque la demande de M. Stritt.

4. Reprise au domaine public de l'Impasse du Bois

Les habitants de l'Impasse du Bois, qui sont concernés, sont invités à se récuser pour ce point. Mme Eliane Dévaud informe que plusieurs routes de quartier sont reprises au domaine public actuellement. La démarche a débuté en 2005. Il n'y a pas d'obligation légale de reprendre les routes au domaine public communal. Les routes de quartier ou de desserte sont généralement construites par les propriétaires fonciers du quartier d'habitation. Le balayage et le service hivernal est assuré par la commune à bien plaire. La commune souhaite reprendre l'infrastructure (route et canalisations) au domaine public de manière à en assurer l'entretien à long terme.

Mme Dévaud détaille ensuite le plan ci-dessous.



Différents contrôles ont été effectués :

une vidéo et un curage des canalisations réalisés par les copropriétaires et l'état de la route, les bordures et la végétation ont été vérifiés par la commune. Ces installations datent d'une vingtaine d'années et peuvent être considérées dans un état satisfaisant. La commune reprend cet objet pour CHF 0.- et prend en charge les frais relatifs au verbal de division du géomètre ainsi que l'inscription au registre foncier.

Rapport de la Commission financière

La parole est transmise à M. Favre pour la lecture du rapport de la Commission financière

« La Commission financière a pris acte que la commune a procédé aux contrôles relatifs à l'état des canalisations et du revêtement de la route.

La Commission financière vous demande d'accepter la reprise.

Avry, le 16 décembre 2015

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

oto,

Au vote, la reprise au domaine public de l'Impasse du Bois est approuvée par 82 oui et 1 absention.

5. Approbation du règlement du personnel communal révisé

(à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)
M. Benoît Piller rappelle que le règlement actuellement en vigueur a été adopté par l'Assemblée du 14 décembre 2005 et qu'en 2009, il a été adapté afin de tenir compte de

l'augmentation des vacances. Il fait référence à la loi sur le personnel de l'Etat.

Le nouveau règlement se réfère au Code des Obligations, à la Loi sur les communes et son règlement d'exécution. Il ny a pas de modifications sur le fond. Il s'agit d'un règlement plus complet basé sur un règlement type du service des communes. Il s'adresse à toutes les personnes engagées par la commune (personnel communal et personnel des ententes). Il y est précisé par exemple, que :

- le personnel qui exerce une activité à 50% ou plus, ne peut pas faire partie du Conseil communal et du Conseil général (Loi sur les communes);
- délégataire des tâches communales, l'intéressé-e peut adresser, dans les trente jours, une communal on lorsqu'une décision émane d'un organe subordonné au Conseil éclamation au Conseil communal;
- toute décision prise par l'autorité d'engagement envers un membre du personnel communal peut, dans les trente jours, faire l'objet d'un recours au préfet
- le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

La parole est transmise à l'assemblée.

Mme Chantal Hayoz est surprise de constater que le contrat dépend du droit privé puisqu'il se réfère au Code des obligations alors que l'on fait référence dans les voies de droit au

M. Piller informe que c'est le Préfet qui représente l'autorité de surveillance des communes.

réfère au droit public, ce n'est que dans le règlement qu'il est fait mention que pour le personnel temporaire et auxiliaire qui est régi par le Code des obligations. M. Piller confirme M. Peter Mosimann relève que dans l'introduction du règlement, il est mentionné qu'il se C'est pourquoi le premier recours devrait s'adresser à lui. que tout le personnel a le droit de recours au préfet.

contrat revêt la forme écrite. Toutefois, lorsque le contrat est conclu pour une période inférieure à trois mois et que les circonstances le justifient, le contrat oral suffit. ». Il fait remarquer que le contrat oral peut présenter des difficultés et estime peu judicieux d'inclure Code des obligations mentionne à l'art. 330 b que tous contrats orales doivent être confirmés par écrit dans les 30 jours qui suivent. Les points essentiels doivent donc être M. Mosimann donne lecture de l'article 8, al. 3 concernant le contrat d'engagement « Le est possible, mais dans le règlement d'exécution, il est dit que le contrat écrit doit suivre. Le cette disposition dans un règlement de droit public. La loi sur le personnel de l'Etat le prévoit mais avec une nuance. Il est dit que dans la loi sur le personnel de l'Etat que le contrat ora confirmés par écrit

Pour étayer le fait qu'un contrat oral n'est pas idéal, M. Mosimann évoque l'indemnité versée à Michel Platini par M. Blatter. Un contrat oral peut ouvrir la porte à des malentendus et des

M. Mosimann propose que le règlement soit approuvé ce soir, mais avec la suppression des contrats oraux ou la confirmation que, dans les 30 jours qui suivent, une confirmation suivra.

le ramassage des déchets de jardin par exemple, un employé de jardin, un jeune qui vient aider un matin, a pu travailler sur la base d'un contrat oral. Dans ce cas, la confirmation de l'engagement intervient au moment du versement du salaire avec le décompte de salaire et M. Piller informe que, ces dernières années, des contrats écrits ont été signés, toutefois pour ses déductions sociales qui confirment le contrat oral.

La parole n'étant plus demandée, le règlement du personnel communal révisé tel que présenté est soumis à l'Assemblée et approuvé par 59 oui, 16 non et 3 abstentions.

Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la convention intercommunale pour le CSPi M.A.N. (à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)

Daniel Schafer informe que le règlement actuel a été adopté par l'assemblée communale du 14 décembre 2005 et qu'un nouveau règlement ainsi qu'une convention intercommunale ont été établis afin de régler la collaboration entre les communes de Matran, Avry et Neyruz avec un corps commun, sous l'égide CSPi M.A.N.

Les principales modifications sont les suivantes :

Article premier, al. 2

un corps de sapeurs pompiers commun. L'entente intercommunale au sens de l'article 108 Pour accomplir cette mission, les communes d'Avry, de Matran et de Neyruz organisent Co est réglé par convention

Article 2

<u>a</u> Chaque conseil communal constitue sa propre commission locale du feu en sus de commission intercommunale du feu.

Les présidents des commissions locales du feu, le commandant du CSPi ainsi que les 3 remplaçants constituent la commission intercommunale du feu.

- 55 avec L'article 5 du chapitre III, prévoit l'obligation de servir de 20 à 50 ans, avec possibilité de prolonger jusqu'à 60 ans alors que le règlement actuel mentionne
- taxe actuelle est de CHF 75.--

L'article 6 fixe la taxe d'exemption maximale annuelle à CHF 80.--. Il est relevé que la

L'article 9 mentionne les Compétences des conseils communaux : ^{«1} Les conseils communaux recrutent les membres en fonction des besoins

l'effectif qui ne peut être inférieur à 40 personnes ni supérieur à 60 personnes ».

g

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Préfecture de la

La commune de Matran a approuvé le règlement et la commune de Neyruz devrait en faire

Quant à la convention, son but est de régler l'organisation et le statut des biens affectés à autant ce soir

II y est en outre précisé que la commission intercommunale du feu :

cette tâche commune, leur utilisation et la répartition des frais.

- prépare le budget, qu'elle communique à chaque commune avant la fin du mois de septembre
- prépare également le décompte des dépenses à soumettre à chaque commune pour la répartition annuelle ;
- son préavis pour la nomination du donne aux conseils communaux réunis commandant et de ses remplaçants;
 - nomme les officiers.

l'année précédente et que le budget et les comptes relatifs au corps de sapeurs-pompiers sont intégrés dans le budget et les comptes d'Avry, commune siège. La Commune d'Avry M. Schafer précise encore que le matériel de défense contre l'incendie est copropriété des 3 communes, au prorata de la valeur ECAB de chaque commune établie au 31 décembre assume la gestion administrative et comptable. Avant de passer la parole à l'assemblée, M. Schafer propose d'applaudir les pompiers qui ont obtenus la note de 5,45 à la dernière inspection.

M. Page demande qu'elle est l'incidence financière par rapport à ce calcul de la valeur FCAR A ce jour, 36% sont comptés pour Avry, mais Matran prévoit des constructions importantes, donc leur valeur ECAB va ainsi augmenter. La valeur ECAB à la fin de chaque année sera prise en compte.

Vote

La parole n'étant plus demandée, le règlement organique du service de défense contre l'incendie et la convention intercommunale pour le CSP! M.A.N. sont soumis à l'Assemblée et approuvés à l'unanimité.

7. Approbation des statuts du Réseau Santé de la Sarine

(à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)

M. Maurice Clément explique que l'approbation des statuts du Réseau Santé de la Sarine fait partie du processus de réorganisation des structures médico- sociales du district de la Sarine. Il a été décidé le maintien d'une association de communes avec une gestion globale des services. L'ACSMS devient le Réseau Santé de la Sarine.

C'est l'assemblée des délégués du 3 juin 2015 qui a validé ces changements et décidé d'intégrer la Fondation pour l'Aide et les Soins à Domicile de la Sarine (FASDS) et le service d'ambulance au sein du Réseau santé de la Sarine.

M. Page parle du home médicalisé, du réseau des ambulances, et se pose la question du fait d'assumer « les casseroles » ? Il est répondu que c'est la fondation de prévoyance qui assume, le comité de l'ACSMS n'avait que des délégués dans la fondation. C'est le fond de garantie qui couvre les acquis de chacun.

Vote

La parole n'étant plus demandée, les statuts du Réseau Santé de la Sarine sont soumis à l'Assemblée et approuvés 87 oui et 1 non.

8. Election d'un membre au Conseil d'Agglomération

(selon les statuts de l'Agglomération, ce nouveau membre doit en principe être un-e Conseiller-ère communal-e)

Ce point est lié au déménagement de M. Marc Antoine Messer, délégué, qui ne peut plus représenter notre commune au sein du Conseil d'Agglomération.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée la candidature de Mme Eliane Dévaud-Sciboz, Conseillère communale.

Mme Dévaud-Sciboz se présente. Elle est responsable de l'aménagement du territoire au sein du Conseil communal et dans ca cadre-là, elle est membre d'une commission consultative au sein de l'Agglomération de Fribourg, une commission qui traite de l'aménagement. La personne qui sera élue ce soir ne participera qu'à une seule séance jusqu'à la fin de la législature, le 23 mars 2016. Tous les membres devront être réélus pour la prochaine législature.

 M. Page demande pourquoi une personne qui quitte le Conseil communal reste au Conseil d'Agglomération. Il est répondu qu'à l'agglomération, le nombre de membres par commune est déterminé. Les membres sont élus par la population et même s'il quitte leur mandat de Conseiller, ils peuvent rester jusqu'à la fin de la législature au sein du Conseil d'Agglomération.

M. Page relève que nous devrions établir un règlement interne pour éviter ce genre de situation. Selon lui, seule Mme Dévaud qui maîtrise l'aménagement du territoire peut prendre ainsi le relais. M. Piller pense que des membres de la commission d'aménagement pourraient aussi être membre ou candidat.

/ote

Aucune autre proposition n'étant formulée par l'Assemblée, la candidature de Mme Eliane Dévaud-Sciboz est soumise à l'Assemblée. Au scrutin de liste, Mme Eliane Dévaud-Sciboz est élue avec 75 voix. Le détail des résultats est le suivant : 88 bulletins rentrés, 2 bulletins nuls, 11 bulletins blancs, 75 bulletins valables, majorité absolue 38. M. Piller informe qu'il s'est référé à l'art. 9b de la loi sur les communes qui mentionne que le scrutin de liste n'était pas obligatoire étant donné qu'il n'y avait qu'un seul candidat, mais comme M. Piller a invité les personnes présentes à l'assemblée à voter selon ce mode, il considère qu'il en a fait la demande personnellement.

Divers

Avant de passer la parole à l'assemblée, M. Piller transmet une information du Conseil concernant la halle de sport:

« Lors de l'assemblée du 29 mai 2013, un crédit de CHF 2'650'000 était voté por l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport. A la suite de ce vote, un soumission pour la réalisation du projet était publiée conformément aux marchés publics. Le bureau retenu présentait alors un coût de l'ouvrage de CHF 5'175'000.- La différence de coût entre le crédit voté et les prévisions du coût de réalisation incita le Conseil à rechercher des alternatives pour vous les présenter lors de l'assemblée du décembre 2014. Mais peu avant cette assemblée des informations reçues au sujet des obligations en relation avec les normes Minergie lors d'assainissement, poussèrent le Conseil à retirer l'objet.

Dans le but de disposer d'un avis indépendant sur le déroulement du projet d'assainissement et d'agrandissement de la halle de sport, le Conseil communal demanda une expertise à M. Paul Juillerat, architecte et membre du collège d'experts à Lausanne.

L'expert relève que l'avant-projet élaboré par le bureau LZ&A est de qualité, qu'il respecte le projet initial du bureau Archiplus, que l'estimation des coûts est proche de la réalité et qu'il ne lui manque que quelques heures de travail pour pouvoir être utilisé pour une mise à l'enquête.

L'expert relève également que les plans produits par le bureau Archiplus de Monsieur Gamboni et le degré de précision de l'étude sont de qualité à ce stade du projet, qu'une telle étude de faisabilité ne permet pas d'être utilisé comme dossier de mise à l'enquête publique et n'est pas suffisamment développée pour qu'un crédit de construction soit demandé à l'Assemblée communale.

Le Conseil communal considère que le travail du bureau Archiplus dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisée était correct à ce stade du projet, malgré le fait que les coûts finaux de l'avant-projet sont supérieurs à l'estimation de l'ouvrage.

Si d'autres interprétations ont pu ressortir du message publié dans l'Avryzoom de décembre 2014, nous le regrettons.

Le Conseil communal se fixe comme objectif de soumettre avant la fin de la présente législature à l'Assemblée une solution à ce projet.»

Une autre information est donnée au sujet de Coriolis : « Comme vous l'avez peut-être vu dans le budget 2016, la commune a inscrit un montant de 10'000.- en faveur de Coriolis infrastructures. Ce montant était d'ailleurs déjà présent pour l'année 2015.

19

Le Conseil s'est aussi engagé à négocier avec Coriolis Infrastructures l'adhésion prochaine de notre commune à cette structure régionale en charge des deux infrastructures culturelles majeures de l'Agglomération de Fribourg, à savoir la salle de spectacies Equilibre à Fribourg et le centre de création d'arts scéniques Espace Nuithonie à Villars-sur-Glâne. Ainsi notre commune rejoindra, comme prévoit également de le faire la commune de Matran, cinq des communes de l'Agglomération qui oeuvrent à l'exploitation de ces infrastructures culturelles et contribuent à la richesse de l'offre culturelle de notre région. »

M. Page rebondit concernant Coriolis Infrastructures dont le contexte est régional alors que le Conseil communal souhaite traiter les sociétés au niveau communal, selon les réponses données à M. Stritt dans la soirée. Il estime qu'il y a un fort décalage. D'autre part, M. Page relève qu'il a été 2 fois frustré ce soir avec les démandes de MM. J-Claude Stritt et Peter Mosimann qui n'ont pas été traitées. Les remarques auraient pu étre traitées comme motions. Il propose de revoir ces questions pour une prochaine assemblée.

M. Piller rappelle que nous sommes soumis à la Loi sur les communes. En premier lieu, c'est la proposition du Conseil communal qui est soumise et s'il y a refus, la proposition des citoyens est soumise.

M. Page fait remarquer que, dans le cadre des sociétés, nous avons besoin des membres extérieurs. Par exemple, la fanfare n'existerait pas qu'avec les musiciens d'Avry. M. Claude Sapin demande où on se trouve avec le dossier des zones 30 km/h. Mme Dévaud-Sciboz informe que nous avons eu le retour de l'examen préalable ce printemps. Le dossier est maintenant quasi prêt pour être mis à l'enquête. Au début 2016, les plans poursnint donc être mis à l'enquête dans la Feuille Officielle. Le fait que le bureau Rhême et Jeanneret avec qui nous avons collaboré au début, ait été racheté à deux reprises, n'à pas facilité le respect des délais.

A M. Gamboni, il est confirmé qu'actuellement, la salle multifonction ne peut pas être louée par des privés. La salle de l'édilité reste à disposition des privés.

M. Jean-Marie Vonlanthen intervient au sujet du remplacement des lampadaires de l'éclairage public. Mme Dévaud-Sciboz rappelle que nous sommes dépendants du Groupe E qui a stoppé son travail pour installer les décorations de Noël sur Fribourg. Ils ont toutefois repris cette semaine leur travail.

M. François Bouverat relève que depuis 5-6 semaines, son quartier est dans une zone sombre, qui est devenue dangereuse. Les déplacements se font avec des lampes de poche. Il propose de rallumer les anciens lampadaires Montmartre dans l'attente de l'installation des nouveaux lampadaires.

M. Christian Hofmann fait remarquer que lors de la St-Nicolas, il a constaté que le devant de la nouvelle école était dans la nuit. Il est informé que deux luminaires de 5 m. de haut sont prévus le long de la cour d'école. M. David Burton souhaite des informations concernant le chauffage à distance. M. Piller informe que la commune a mandaté le Groupe E pour faire une étude. Les propriétaires ont été consultés pour connaître leur intérêt quant à un changement de chauffage. Etant donné

qu'il y a eu très peu de retour, un 2^{eme} courrier a été adressé, actuellement, nous n'avons pas reçu de suite.

Mme Dévaud-Sciboz informe que le Groupe E a trouvé un potentiel à Avry. En effet, l'étude de faisabilité a conclu qu'un chauffage à distance pourrait être indiqué à Avry, maintenant il faut trouver le meilleur endroit possible. Un objectif a été fixé à la Migros pour évaluer les possibilités.

La parole n'étant plus demandée, M. Piller remercie l'assemblée pour sa participation et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et le thé à la cannelle offert par M. Page, restaurateur, qui est également remercié.

La séance est levée à 22h50

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic L'Administratrice

Benoît Piller Nicole Maillard

_____ Avril 2016



Une banque pour tous.



simplement ouvert



20 _____ Avril 2016 _____

MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 AVRIL 2016 CONCERNANT LES POINTS DU TRACTANDA

2. Comptes 2015

Les comptes ainsi que les commentaires du Conseil communal se trouvent encartés dans la présente édition d'AvryZoom.

3. Crédit complémentaire pour l'assainissement du secteur de la Praly

1. Introduction

Un crédit d'investissement de CHF 1'146'000.- pour l'assainissement de la Praly a été voté par l'Assemblée communale le 6 décembre 2006.

2. Travaux réalisés

Les travaux avaient pour objet la construction d'un bassin de rétention, la mise en séparatif du quartier et la réalisation d'une station de relevage pour les eaux usées. Ces travaux ont débuté le 19 octobre 2009 et ont dû être interrompus en raison d'un recours au Tribunal cantonal exactement un mois plus tard. Les travaux ont pu reprendre le 4 février 2013.

Simultanément à ces travaux, le renouvellement de la conduite d'adduction d'eau de Cheiry qui recouvre également le secteur de la Praly a été réalisé. Ces travaux ont permis la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation en eau potable et d'une borne hydrante.

Les travaux de la Praly, réalisés en grande partie en 2013, ont été suivis par le bureau d'ingénieur SD ingénierie SA à Fribourg et les travaux de géniecivil exécutés par l'entreprise Brodard SA à La Roche.

3. Utilisation du crédit

Un montant de CHF 79'303.- provenant de l'investissement de CHF 175'000.- voté le 11 octobre 2007 pour le renouvellement de la conduite d'adduction d'eau de Cheiry a été comptabilisé avec cet objet.

Le montant global des travaux a été de CHF 1'504'010.20 après déduction de la subvention de l'ECAB et les participations de tiers.

Ce chantier a provoqué un dépassement de crédit de CHF 358'010.20.

4. Explications du dépassement

- nouvelle installation de chantier après plus de trois ans,
- plus-value pour la mise en décharge des déblais.
- extension supplémentaire du réseau d'eau avec la pose d'une borne hydrante,
- réfection complète d'un tronçon de route,
- augmentation des volumes terrassés.

5. Proposition du Conseil

Il est à relever que l'ensemble de l'investissement a été payé. Aussi, afin de bénéficier d'une autorisation de financement permettant de récupérer des liquidités auprès de notre banque, une demande de crédit complémentaire de CHF 358'010.20 est soumise à l'Assemblée.

21 Avril 2016 _____

Messages AvryZoom 57

4. Reprise au domaine public de la rue Marie-Favre

1. Introduction

La commune a encore la volonté de reprendre au domaine public plusieurs routes privées à usage public ces prochaines années. Ceci de manière à ce que l'entretien à long terme des infrastructures soit garanti au niveau du déneigement, du revêtement et des collecteurs.

Les infrastructures de la rue Marie-Favre ont été réalisées en 2006. Celles-ci appartiennent aux propriétaires des 9 articles constituant la route et les chemins asphaltés. Ces propriétaires ont assumé les coûts de construction.

La conformité de l'infrastructure a été vérifiée et un curage accompagné d'une vidéo afin de contrôler l'état des infrastructures souterraines a été effectué en 2012.

2. Projet

La surface reprise au domaine public est de 2'060 m² et comprend la route, un trottoir et un chemin revêtu.

Le chemin revêtu au sud de l'art. 1053 n'est pas repris au domaine public mais fera l'objet de l'inscription au registre foncier d'une servitude de passage en faveur de la commune.

Les collecteurs d'eaux claires, d'eaux usées, les chambres de visites correspondant aux équipements de base du quartier ainsi que l'éclairage public sont repris également.

3. Échéancier

Une convention de reprise au domaine public a été signée avec les propriétaires entre octobre 2015 et mars 2016. Le verbal de division sera finalisé suite à l'approbation par l'assemblée communale.

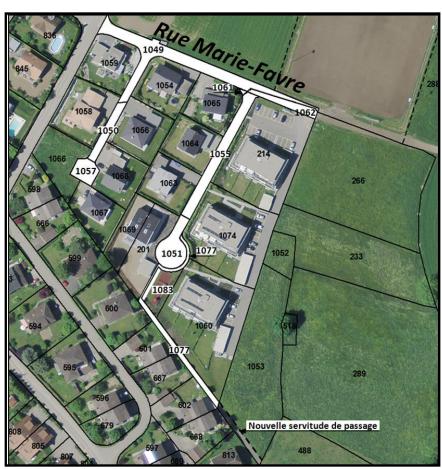
4. Le coût du projet

La commune reprend cet objet pour CHF 0.- .

La commune prend en charge les frais relatifs au verbal de division du géomètre ainsi que l'inscription au registre foncier.

5. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter la reprise au domaine public de la rue Marie-Favre.



22 _____ Avril 2016

Messages AvryZoom 57

5. Approbation de la dissolution du Service Social de Sarine Ouest au 31.12.2016 et approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1er janvier 2017.

(Les statuts peuvent être consultés sur le site de la commune et auprès de l'administration communale)

Au cours du 2ème semestre 2015, les deux comités directeurs du Service officiel des curatelles de Sarine Ouest (SOC) et du Service social de Sarine Ouest (SSSO) ont débuté un travail de rédaction de statuts pour la nouvelle Association afin de regrouper les deux structures que sont le Service des Curatelles et le Service Social. Celle-ci se nommera Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest Sarinoises (en abrégé, ARCOS).

Le projet de cette nouvelle Association a été possible grâce à l'acceptation quasi unanime des délégués, ainsi que des Conseils communaux qu'ils représentent. Seule la commune de Matran a préféré renoncer au projet, en raison de sa bonne collaboration avec le Service des Curatelles de Villars-sur-Glâne.

En effet, une condition impérative pour optimiser l'efficacité de cette nouvelle Association, était de participer aux deux structures. La création de ARCOS au 1er janvier 2017, et la dissolution du SSSO au 31.12.2016 sont donc soumis à l'approbation des assemblées communales des comptes ce printemps 2016.

Comme son nom l'indique, ARCOS permettra également à d'autres structures de nos communes, à but social, de rejoindre l'association. Les deux comités directeurs ont apprécié le soutien des délégués pour leur collaboration positive à ce projet et les en remercie.

Le Conseil communal vous recommande d'approuver la dissolution du Service Social de Sarine Ouest au 31.12.2016 et d'approuver les nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1er janvier 2017.

23 — Avril 2016 —



Cédric Guisolan, conseiller en assurances Téléphone 026 347 33 10 Email cedric.guisolan@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif?

Protéger ceux que vous aimez.

Dans le domaine de l'assurance vie aussi, nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale Daniel Charrière Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg Téléphone 026 347 33 33 www.mobifribourg.ch



N. Cosentino Carrelages SA REVÊTEMENT FAÇADES - POSE MARBRE ET GRANIT En Fin-Derrey 9 - 1756 Onnens

Adresse postale Case postale 174 1752 Villars-s-Glâne 1

Natel 079 230 72 90 Tél. 026 470 19 38 Fax 026 470 19 30 NICODEMO COSENTINO

cosentino.n@bluewin.ch http://www.ncosentinocarrelage.com

Nicolas Pugin



Réparation Conception Réalisation de tout votre mobilier ancien ou moderne Avry-Bourg 14 Tél. 026/470 10 87 www.ebenisterie.ch





Caroline Laroche Asmatico Infirmière

Impasse de Cheiry 14 CH-1754 Avry-sur-Matran

+41 (0)78 840 04 97

hydrotherapie-colonique.ch

24 — Avril 2016 —

INFORMATIONS COMMUNALES

Engagement de jeunes pour les travaux d'été 2016

Durant l'été, la commune offre différents travaux de nettoyage et d'entretien aux jeunes du village.

Les jeunes intéressés peuvent s'inscrire au moyen du formulaire publié ci-dessous jusqu'au 2 mai 2016.

En cas d'un nombre trop important d'inscriptions, nous donnerons préférence aux jeunes entre 16 et 18 ans.

Conditions:

- avoir au moins 16 ans dans l'année et avoir terminé son école obligatoire
- être domicilié dans la commune

Nous nous réjouissons déjà de collaborer avec des jeunes motivés !

Marquer d'une croix (x) les semaines souhaitées et d'un O les semaines possibles et renvoyer le formulaire à l'administration communale.

semaine du 11 juillet au 15 juillet	
semaine du 18 juillet au 22 juillet	
semaine du 25 juillet au 29 juillet	

omrénom	
ate de naissance	
dresse	
éléphone	

Formulaire disponible sur le site www.avry.ch

Recherche auxiliaire - Aide aux devoirs

Le Conseil communal recherche pour la rentrée scolaire 2016, un-e auxiliaire de langue maternelle française, pour aider les élèves en difficultés scolaires à effectuer leurs devoirs, les lundis, mardis et jeudis, dès 15h10 pour une durée maximale de 1h30.

Aucune formation particulière n'est exigée, seules des connaissances scolaires de parents sont nécessaires avec une maîtrise du français.

Les postulations sont à adresser d'ici **fin avril 2016** à l'administration communale.

Le Conseil communal

Alimentation et qualité de l'eau potable

1. Base légale

L'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable mentionne que quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir au moins une fois par an des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

2. Organisation et provenance des eaux

Bref rappel sur l'organisation intercommunale chargée de l'approvisionnement en eau :

- La commune d'Avry fait partie de l'AESO (Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes de la région Sarine-Ouest – secteur nord)
- Cette association est composée des communes suivantes: Avry, La Brillaz (secteurs: Onnens, Lovens et Lentigny), Cottens, Neyruz et Prez-vers-Noréaz
- L'Association est propriétaire du réservoir de La Perreire situé à Lovens d'où s'opère la distribution.

Pour l'année 2014 et le 1^{er} semestre 2015, voici ciaprès la provenance des eaux livrées par l'AESO aux communes membres :

- 38 % fournis par la commune d'Avry : via le puits de la nappe phréatique de la Sonnaz alimentée par l'eau provenant de la colline et de la forêt de Piamont. Ces eaux ne sont pas traitées.
- 29 % fournis par la commune de La Brillaz : via les sources du captage de la Maison Rouge. Ces eaux sont traitées actuellement par chloration.
- 9 % fournis par le consortium du Graboz à Posieux dont les 90% proviennent de sources sises à Posieux, Corpataux et La Tuffière, eaux non traitées, mais complétées par 10 % d'eau provenant des Services industriels de la Ville de Fribourg. Ces eaux subissent divers traitements.
- 4 % fournis par la commune de Prez-vers-Noréaz : via les sources de la chapelle de la Brillaz, l'eau est traitée par UV.
- 20 % fournis par la commune de Cottens.
 L'eau subit différents traitements.

25 Avril 2016 _____

Informations communales AvryZoom 57

3. Qualité de l'eau

L'eau potable livrée par l'AESO est conforme aux exigences chimiques et microbiologiques fixées par la loi sur les denrées alimentaires. Durant l'année 2014, ces eaux ont fait l'objet de 16 prélèvements à 4 endroits différents sur la commune.

Les échantillons prélevés ont été analysés par le Laboratoire cantonal et ceux-ci présentaient des valeurs inférieures aux prescriptions légales.

La dureté totale de l'eau, qui joue un rôle au plan technique, est comprise entre 35 et 37 degrés français, c'est-à-dire « dure ».

Quant à la teneur en nitrate, importante sur le plan alimentaire, elle est comprise entre 22 et 24 mg/l. La limite en Suisse est fixée à 40 mg/l.

Le réseau communal d'Avry est divisé en deux zones d'approvisionnement dont les sources d'alimentation sont différentes :

- pour le secteur dit « Haute zone », l'eau provient en totalité de l'AESO (eau mélangée)
- pour le secteur dit « Basse zone », l'eau fournie provient directement du puits de la Sonnaz.

Le service technique de l'administration communale (tél. 026 470 40 18) est à disposition pour informer les consommateurs de la provenance de l'eau qu'ils consomment.

Le Conseil communal

Projet d'agglomération de 3ème génération (PA3) Plan directeur régional

- Mise en consultation publique du 24 mars au 23 mai 2016
- Séances d'information publiques des 14 et 28 avril 2016

L'Agglomération de Fribourg met en consultation publique son Projet d'agglomération de 3ème génération - Plan directeur régional - du 24 mars au 23 mai 2016.

Deux séances d'information publiques seront organisées afin de présenter le projet à la population et de répondre aux questions. Ces séances auront lieu:

- le 14 avril 2016 à 20h00 (ouverture des portes à 19h45) à la salle Podium à Düdingen (présentation en allemand);
- le 28 avril 2016 à 20h00 (ouverture des portes à 19h45) au Forum de Fribourg à Granges-Paccot (présentation en français).

Les documents du Plan directeur régional peuvent être consultés dans les administrations des dix communes membres de l'Agglomération (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Düdingen, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Villarssur-Glâne) ainsi qu'à l'administration de l'Agglomération, Boulevard de Pérolles 2, 1700 Fribourg.

Les documents (en français et en allemand) sont également accessibles sur le site internet de l'Agglomération de Fribourg (http://www.agglo-fr.ch/).

Toute personne intéressée pourra transmettre ses remarques et observations sur le Plan directeur régional par le biais d'un questionnaire qui est disponible sur le site internet de l'Agglomération et auprès des administrations communales et de l'administration de l'Agglomération.

Le questionnaire de la consultation sera à envoyer, avec la mention "PA3 consultation publique», jusqu'au 23 mai 2016 à l'attention du Comité d'agglomération, Boulevard de Pérolles 2, 1700 Fribourg ou par courriel à consultation@agglo-fr.ch.

26 — Avril 2016

Ce que vous pouvez déposer dans la collecte du PET



Uniquement des bouteilles de boissons en PET avec le logo PET-Recycling









La règle «l'air dehors, la capsule dessus» s'applique. En les pressant, les bouteilles ont trois fois plus de place, tant dans votre cabas que dans le conteneur ou le camion qui les transporte. Collecte des bouteilles de boissons en PET chez tous les détaillants et dans les conteneurs PET officiels.

Ce que vous ne pouvez PAS déposer dans la collecte du PET

QU'EST-CE QUI EST INTERDIT?

POURQUOI?

OÙ DOIS-JE L'ÉLIMINER?



Bouteilles de lait, de crème à café et de yogourt à boire Ces bouteilles sont en principe en PE-HD. Les résidus de lait et le point de fusion plus bas du PE occasionnent des problèmes lors du recyclage. Collecte à part chez la plupart des grands détaillants.



Gobelets pour boissons, glaces, yogourts, etc.

Beaucoup de gobelets sont en PS. Le point de fusion plus bas du PS occasionne des problèmes lors du recyclage. Elimination avec les déchets ménagers.



Flacons de lessive et de détergent

En raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires. Collecte séparée à Migros.



Bouteilles de shampooings et autres produits cosmétiques En raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires. Collecte séparée à Migros.



Blisters (coques en plastique) pour la viande, les légumes et les fruits

Ce type d'emballage est généralement en PP. Le point de fusion plus bas du PP occasionne des problèmes lors du recyclage. Elimination avec les déchets ménagers.



Petites bouteilles pour le vinaigre, l'huile et les sauces à salade

Bien que la plupart de ces bouteilles soient en PET, elles ne doivent pas être jetées dans la collecte du PET. Les résidus d'huile compliquent le processus de lavage tandis que les restes de vinaigre influencent la composition chimique du PET.

Collecte séparée à Migros.



Tous les déchets

Elimination avec les déchets ménagers.

27 — Avril 2016



Pierre de Feu sa

Cheminées - Poêles - Fourneaux

Taille de pierre - Rénovation de façade

Ensemble, construisons votre idée...

Exposition, Rte de l'Industrie 16, 1754 Avry-Rosé - 026 470 29 00

André ROSSIER maraîcher



Label de L'Union maraîchère suisse Suisse Garantie

> 1754 CORJOLENS 026/470 28 38

Vente de légumes et fruits de saison. **Marché le vendredi de 8h15 à 9h15** Rte de la Côte 19 à **Avry**



Vitrerie – Glaserei RÉPARATION – MIROIA

werner wys.

Tél. 026 424 88 65 Fax 026 424 88 66 Natel 079 217 44 31 Rte des Muëses 1a 1753 Matran wernerwyss@gmail.com





ESPHCE ELLE & LUI

La beauté **2** le bien-être au féminin masculin

Silvie Bussard | Diplômée pédicure et maquillage permanent Alexandra Joye | Esthéticienne diplômée

Avry-Bourg 24 | 1754 Avry-sur-Matran | Tél. +41 (0)26 470 04 51 | www.espace-elle-et-lui.ch

VIE DU VILLAGE

Exposition des artistes et artisans d'Avry

L'exposition des artistes et des artisans d'Avry a eu lieu en octobre 2015 à l'administration communale d'Avry.

Cette manifestation a duré deux jours, durant lesquels nous avons pu admirer les œuvres de 17 artistes :

- Monsieur Bouverat François
- Madame Bühlmann Jacqueline
- Madame Caron Caroline
- Monsieur Cuanillon Claude
- Madame Dafflon Catherine
- Monsieur Delley André
- Madame Dévaud Eliane
- Monsieur Genoud Philippe
- Madame Grangier Michelle
- Madame Hauser Monique
- Madame Macculi Micheline
- Madame Maudry Rose-Marie
- Madame Moret Anne-Charline
- Monsieur Nussbaumer Martin
- Madame Pelle Ulla
- Madame Quinodoz Lucienne
- Madame O'Sullivan Radaelli Monica







Vie du village AvryZoom 57









Vie du village AvryZoom 57

Vendredi 4 décembre 2015 : La Saint-Nicolas en images pour la première fois dans la nouvelle école



Saint-Nicolas et le père Fouettard admirent la nouvelle école.



Saint-Nicolas accompagné de la Responsable d'établissement, Mme Martine Jaillet Millan.



La distribution des biscômes est toujours appréciée par les enfants.



« un Avenir par l'école » située à Tonghin au Burkina Faso.

Vie du village AvryZoom 57



Le conteur Youssouf Koné du Burkina Faso a enchanté les enfants avec ses histoires

Noël des ainés 2015

Le 13 décembre 2015, les ainé(e)s de la Commune se sont retrouvés à l'auberge du village pour le traditionnel dîner.

Après l'apéritif animé par la fanfare de la Société de musique l'Avenir d'Avry-Matran, les nombreux convives ont dégusté le menu préparé par nos aubergistes Mayon, Charly et toute leur sympathique équipe.

Saint Nicolas, accompagné de son acolyte le Père Fouettard, a rendu visite à l'assistance, fait son discours et distribué des biscômes.

Ensuite, accompagnés par Suzanne Jaquier, les Chanteurs à l'étoile, une vingtaine d'enfants qui perpétuent une tradition bien ancrée en Suisse alémanique, sont venus interpréter des chants de Noël et ont distribué leurs petites étoiles en échange de petits dons destinés aux enfants moins favorisés.

Charly Page avait préparé une surprise : la roue de la fortune qui a fait le bonheur des heureux gagnants !

En fin d'après-midi, cette sympathique assemblée s'est séparée en se félicitant de ce joli dîner plein de chaleur et de convivialité.





33 — Avril 2016 –

Concert de Noël 2015

Le 14 Décembre 2015, à la Chapelle d'Avry, Mélanie Balmer du Conservatoire de Fribourg a organisé avec sa classe le Concert de Noël "Ensembles de flûtes à bec".

Dans une Chapelle pleine, chacune des pièces a été jouée par des petits groupes de 3 à 6 élèves.

Entre autres, les pièces suivantes ont été interprétées: « Vive le vent », « Douce nuit », « Il est né le divin enfant », « Adeste fideles », « Les anges dans nos campagnes », « Ô nuit brillante » et « La berceuse des vieux bergers. »

A l'issue du concert, une petite collation a été offerte par le professeur et les parents.

Mélanie Balmer enseigne au Conservatoire de Fribourg toute la famille des flûtes à bec, Renaissance et baroques, de la sopranino à la basse.

Sa classe compte 25 à 30 élèves dès cinq ans jusqu'à l'âge adulte, débutants et jusqu'aux classes pré-professionnelles.

En plus du concert annuel de Noël à Avry, la classe de Mélanie Balmer fait une audition de fin d'année au Conservatoire et donne d'autres concerts comme par exemple au Phénix à Fribourg.

BR





Faisons connaissance avec la Responsable d'établissement de l'école primaire d'Avry



En plus de la nouvelle école, il y a aussi depuis la rentrée scolaire une nouvelle Responsable d'établissement, Madame Martine Jaillet Millan. Voici donc un portrait de cette femme énergique, au joli sourire qui veut apporter un vent de changement. Son objectif principal est de faire de l'école un lieu où il y a du plaisir à enseigner et à apprendre.

Martine Jaillet Millan a un beau parcours, elle s'est d'abord tournée vers les beaux-arts pendant 3 ans, ensuite elle a fait une formation en pédagogie curative scolaire à l'Université de Fribourg. Puis pendant son passage d'une quinzaine d'années dans le domaine de l'enseignement spécialisé elle a suivi le cheminement d'enfants qui avaient besoin d'un soutien particulier durant leur scolarité.

Parallèlement à ce travail, elle entreprend une nouvelle formation en 2008 en médiation scolaire. Cela lui a permis d'acquérir des connaissances et des savoir-faire complémentaires pour encadrer les situations de crises et de conflits rencontrés dans les écoles fribourgeoises.

34 — Avril 2016

Toujours en quête de nouveaux défis à relever, Martine J. Millan a pris en charge des projets, notamment celui visant un meilleur encadrement d'enfants ayant des troubles de l'attention. C'est le plaisir ressenti à mener ces projets en équipe qui l'a motivée à postuler comme Responsable d'établissement à l'école primaire d'Avry et c'est depuis août 2015 qu'elle a pris en main le devenir de la nouvelle école.

Le présent et le futur

Le côté relationnel lui tient à coeur c'est la raison pour laquelle sa porte est ouverte aux enseignants, aux enfants et aux parents. En tant que Responsable d'établissement, elle privilégie les relations basées sur l'estime d'autrui ce qui permet d'instaurer un climat de confiance. Les situations problématiques sont alors abordées dans un contexte favorable au changement.

Par exemple, depuis janvier 2016, un projet à long terme a débuté sur la prévention du harcèlement et les situations d'humiliations en milieu scolaire. Il se poursuivra pendant les prochaines années.

D'autres projets sont aussi au programme, comme la gestion du stress, la confiance en soi et le respect des autres. Il est aussi question de remanier le site internet de l'école. Bref, elle a encore beaucoup de pain sur la planche et elle poursuit avec enthousiasme son travail.

En terminant cette entrevue, j'ai demandé à Martine J. Millan de me donner sa vision de l'école primaire. Elle souhaite que : "L'école soit un lieu sécuritaire, joyeux et dynamique dans lequel les enfants apprennent à vivre ensemble dans le respect les uns des autres. " Et aussi que : " les apprentissages aient du sens autant pour les enseignants que pour les enfants." Nous la remercions pour sa disponibilité et nous lui souhaitons une bonne continuation.

Concert des Rois 2016

Comme à chaque début d'année, la commission culturelle invite la population à assister au concert des Rois. Le rendez-vous était donc fixé au dimanche 3 janvier à la salle multifonctions de l'Ecole primaire d'Avry.

C'est l'ensemble "Opus 5" qui nous avait concocté une soirée particulière.

Le groupe a puisé dans un répertoire plus classique. Il nous a proposé entre autres des pièces des compositeurs: G.F.Haendel, L.Henderson, Georges Bizet, Johann Strass, Jacques Offenbach et des morceaux de Noel plus traditionnels. Nous avons passé un agréable moment.

Nous avons retrouvé à la trompette Chantal Meystre et Nils Perrot, au trombone Felice Tramontana, au tuba Bertrand Galley et au cor Denis Dafflon. Ce dernier présentait aussi les morceaux choisis.

Un grand merci à ce groupe. Vous retrouverez des informations sur les concerts en consultant leur site internet.

CR



CR

TV, HiFi, Multimédia, Professional Electronics



Avry-Bourg 19/15 1754 Avry-sur-Matran Tél. 026 470 24 20 Fax 026 470 24 28 avry@amadeus-ag.ch www.amadeus-ag.ch







STRITT & FORLIN SA

installations sanitaires ferblanterie - couverture

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72 info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch

Journée des nouveaux citoyens

Comme le veut la tradition du village, le conseil communal a convié les jeunes apriliens nés entre 1996 et 1997 à fêter ensemble leur naissante citoyenneté. Souhaitant les sensibiliser à leur devoir de citoyen, c'est tout naturellement au palais fédéral que les conseillers communaux ont souhaité emmener ces derniers.

La visite de la coupole terminée, un crochet à la table d'hôte « Chez Blanc » à Matran était au programme de l'excursion.



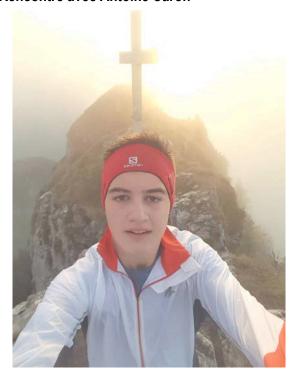
Des jeunes engagés

Ce fut l'occasion pour le conseil communal, d'encourager les jeunes à exercer leur devoir de citoyens, à porter intérêt à la politique ainsi qu'aux votations et bien sûr à devenir acteur actif de notre démocratie. Comme toujours, ils espèrent voir certains d'entre eux s'engager afin de défendre leurs propres idées. Cette année le conseil communal n'aura pas été déçu. En effet, plusieurs de nos nouveaux citoyens se sont présentés à l'élection du conseil général.

A l'approche des élections communales, consultant les différentes listes de candidats au conseil général, j'y ai découvert, à ma plus grande surprise, mon ami et compagnon de cordée m'accompagnant des cimes fribourgeoises aux majestueux 4000m des Alpes, Antoine Caron. M'ayant caché son envie de prendre part à la vie politique de la commune, je me réjouis de lui adresser quelques questions que je vous transmets ci-après.



Rencontre avec Antoine Caron



Si tu devais te présenter en quelques lignes aux Apriliens ?

Habitant d'Avry depuis ma naissance et membre de la jeunesse du village, je suis relativement actif dans la vie locale. Je suis pâtissier-confiseur de formation et envisage une nouvelle formation dans le milieu du sport.

Quelles furent les motivations de ta candidature au conseil général ?

Hyperactif et persévérant, j'estime avoir les qualités requises pour pouvoir amener et convaincre avec mes idées. Malgré mes 19 ans je pense avoir la maturité nécessaire et ai la tête bien sur mes épaules.

Que réponds-tu à quelqu'un qui te reproche d'être trop jeune pour faire partie d'un tel organe politique ?

Tout simplement qu'un peu de fraîcheur et de sang neuf ne peut que faire du bien dans ce milieu qui manque parfois d'ambitions et d'innovations.

Malheureusement pas élu pour ce mandat, envisages-tu une autre façon d'être acteur de la vie politique ?

Pas pour l'instant non, mais je garde en tête tout de même l'éventualité de me représenter la prochaine fois.

Si tu pouvais changer une chose à Avry que feraistu?

Je transformerais le quartier d' « Avry-Bourg ». Ce quartier a malheureusement un potentiel inexploité selon moi. Le rendre plus attractif et accueillant serait une aubaine pour le village.

Que penses-tu du rapport qu'ont les jeunes de ton âge avec le monde politique ?

Les jeunes ont souvent l'impression que les acteurs du monde politique n'agissent pas vraiment pour pallier à certains problèmes actuels comme l'environnement ou l'immigration. Il s'imagine que quoi qu'ils votent cela n'aura pas vraiment d'influence et n'utilisent donc pas ce droit que tant de gens dans le monde nous envient pourtant.

Lis-tu régulièrement Avryzoom ? Quelles suggestions nous ferais-tu ? Qu'aimerais-tu y retrouver à l'avenir ?

Comme la plupart des habitants, je le feuillette et m'attarde principalement sur les articles qui m'intéressent. Ce journal me semble bien abouti, l'équipe œuvrant pour ce dernier étant bien diversifiée, les articles le sont donc aussi. Interviewer des sportifs du village me semble une bonne idée, les jeunes aiment le sport et tout ce qui s'y rapporte, ils trouveraient peut-être plus de plaisir à lire ce genre d'articles et verraient que Avry est en forme. A l'image de Filipe Santos et Ludovic Burgy ayant transformé leur cave en un véritable fitness ou de René Mettraux passionné de course à pied ayant à son palmarès des courses mythiques comme Sierre-Zinal, Morat-Fribourg, le Jungfrau -Marathon et j'en passe. Les exemples ne manquent donc pas et leur histoire n'intéressent sûrement pas que moi.

SC

38 —————————————————————— Avril 2016



Gestion des déchets

Conseil, collecte, traitement, valorisation

www.srsrecycling.ch



1700 Fribourg

Rte de Bertigny 17 Tel. 026 429 08 20 Fax 026 429 08 22

INFORMATIONS ET DIVERS



RECHERCHONS

BÉNÉVOLES

ACCOMPAGNEMENT
VISITES
ECHANGES
CONVIVIALITÉ

Vous souhaitez partager des moments conviviaux avec des aînés à travers des visites à domicile régulières ? Vous êtes prêt à leur offrir une présence, une disponibilité et une écoute attentive ?

Alors contactez-nous pour de plus amples informations.

Pro Senectute Fribourg, Passage du Cardinal 18, CP 169, 1705 Fribourg, 026 347 12 40, info@fr.pro-senectute

40 — Avril 2016 —

Informations et divers AvryZoom 57



Foyer de Jour pour personnes atteintes de troubles de la mémoire de type Alzheimer.

À Römerswil 4, 1717 St-Ursen

Information
Tél. 026 321 20 13
E-mail: info@la-famille-au-jardin.ch
www.la-famille-au-jardin.ch

CCP 17-587461-8



Accueil de jour du lundi au vendredi de 9h à 17h et court-séjour en week end du vendredi au dimanche, 2 fois par mois

Informations et divers AvryZoom 57

La Bibliothèque régionale d'Avry c'est ...



Quoi ?

20'000 documents romans - BD - albums - revues -documentaires

8 documents pour un prêt d'un mois

Pour qui ?

- enfant jusqu'à 16 ans gratuit
- apprenti / étudiant CHF 15.-
- adulte CHF 30.-
- lecteur occasionnel CHF 2.- par livre / par mois

Quand ?

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h mercredi 15h - 19h30 samedi 9h - 12h

vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement



La bibliothèque c'est aussi...

- Un catalogue en ligne et la possibilité de :
 - réserver des livres
 - prolonger le délai de prêt
- > La possibilité de faire des propositions d'achats
- > Des rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)
 - L'Heure du Conte pour les enfants : le 1er mercredi de chaque mois, de 14h à 15h
 - Né pour lire pour les tout-petits : le 1ème mercredi de chaque mois, de 10h à 11h

Pour plus d'infos...

026 470 21 42 biblioavry@bluewin.ch http://bra.avry.ch

42

Bibliothèque régionale d'Avry CO Sarine-Ouest Route de Matran 24 1754 Avry-sur-Matran

_____ Avril 2016 _



300 m² d'exposition

avec plus de 25 agencements de cuisines et salles de bains.

Rte de Fribourg 80 1746 Prez-vers-Noréaz Tél. 026 401 20 83 Fax 026 401 20 86 Heures d'ouverture Lu - Je: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 18h00 Ve: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 17h00 Soir et samedi: sur rendez-vous

Carole Sciboz Thérapeute

Impasse des Agges 15
1754 Avry-sur-Matran

079 302 11 33 info@carolesciboz.ch

www.carolesciboz.ch

PETITES ANNONCES

AvryZoom, prochaine parution

Les sociétés et les personnes qui désirent insérer une communication dans le prochain AvryZoom sont priées de faire parvenir leur texte à l'administration communale ou à l'adresse email avryzoom@avry.ch.

Conservatoire de Fribourg

Cours de flûte à bec et de piano enseignés à Avrysur-Matran

Professeurs : Mélanie Balmer (flûte à bec) et Claire-Andrée Mottet-Rio (piano)

Pour le début de l'année scolaire le 29 août 2016, inscriptions jusqu'au **31 mai 2016**.

Renseignements et inscriptions: 026 305 99 40

www.conservatoire-fribourg.ch



SOCIETES LOCALES

Amicale des sapeurs pompiers	Robin Schwab	tél. 079 292 42 14	1763	Granges-Paccot
Chœur Mixte Le Muguet	Chantal Barras	tél. 026 402 39 85	Chemin des Glycines 10	1753 Matran
Club Athlétique de Rosé	Floriane Ducotterd	tél. 079 300 57 74	Ch. de Rosière 5	1772 Grolley
Club de Tennis de Table	Olivier Scherly	tél. 026 470 18 04	La Fin d'Amont 5	1756 Onnens
F.C. Piamont	Vincent Stulz	tél. 079 240 46 56	Imp. du Lavau 7	1772 Ponthaux
S.F.G. Gym-Dames	Denise Sapin	tél. 026 470 15 96	Impasse des Agges 23	1754 Avry
B.C.A. Badminton Multi-sports	Thomas Di Falco	tél. 079 262 65 44	Impasse des Métayers 3	1740 Neyruz
Soc. de Musique l'Avenir	Christian Mauron	tél. 026 413 15 09	En Plan 8	1733 Treyvaux
Soc. de Tir Air Comprimé	André Claude Cotting	tél. 026 470 02 80	Rte de l'Otierdo 37	1754 Avry
Les amis du Petit-Calibre	Fabien Broillet	tél. 079 209 69 49	Chemin des Granges 14	1730 Ecuvillens
Soc. de Tir 300 m	Hubert Bielmann	tél. 026 411 44 20	Route du Levant 19	1726 Farvagny
Fit-Bike	Pascal Brodard	tél. 079 577 29 00	Route du Centre 82	1741 Cottens
Unihockey	Michel Müller	tél. 026 470 18 45	Impasse des Préalpes 4	1754 Avry
Basketball	Sandra Zahno	tél. 026/470 07 85	Route des Murailles 29	1754 Avry
Société Jeunesse	Jonathan Thierrin	tél.079 717 00 13	Route de Rosé 74	1754 Avry

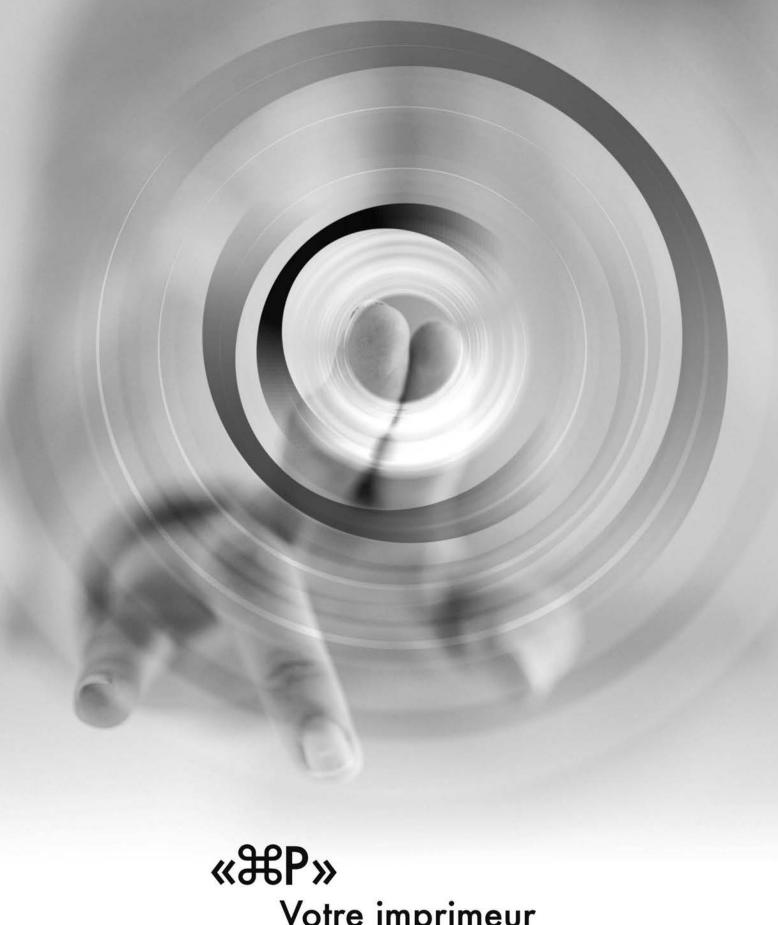
N'oubliez pas de visiter notre site internet : www.avry.ch



45 — Avril 2016 —

Notes:		

_____ Avril 2016 _



Votre imprimeur



